## Bureau du 19 juin 2006

## Décision n° B-2006-4341

commune (s): Neuville sur Saône

objet: Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet et appartenant aux consorts Boyer

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue Pollet destiné à faciliter les accès au futur lycée du val de Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 44 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 532 de la section AB.

Aux termes du compromis qui a été établi, les consorts Boyer, propriétaires de ce terrain, consentiraient à le céder au prix de 3 960 €, admis par les services fiscaux.

Par ailleurs, la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais, à l'exécution de divers travaux consécutifs au recoupement de la parcelle et notamment la construction au nouvel alignement d'un mur de soutènement, travaux estimés à 28 500 € ;

Vu ledit compromis;

## **DECIDE**

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet à Neuville sur Saône et appartenant aux consorts Boyer.
- 2° Autorise monsieur le président à :
  - a) le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
  - b) déposer une déclaration de travaux pour la construction du mur de soutènement.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0486 le 18 mars 2002 pour la somme de 2 066 504 €.
- **4° Le montant** à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine compte 211 300 fonction 824, à hauteur de 3 960 € pour l'acquisition et exercice 2007 en dépenses compte 211 300 fonction 824, à hauteur de 550 € pour les frais d'actes notariés.
- 5° Le montant des travaux, estimés à 28 500 €, sera imputé au compte 615 238.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, 2 B-2006-4341

le président, pour le président,